

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni le vendredi 25 octobre 2022 à 18h00, à la Mairie de Coisy, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude DEFLESSELLE, Maire de Coisy.

Présents : Claude DEFLESSELLE, Rose-Marie LESCOT, Jennifer VAILLANT, Florent PECQUERY, Cédric BELLEGUEULLE, Frédéric NARDELLO, Thierry SAGUEZ, Philippe BERNARD, Sandrine LETIERCE, Annie DA COSTA

Absent : Annick SAGUEZ (pouvoir à Thierry SAGUEZ)

Annie DA COSTA a été nommée secrétaire de séance.

### PROGRAMME TROTTOIRS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des résultats des travaux du bureau d'études VERDI concernant la création des trottoirs le long des voies communales et départementales. Cette mise en place se déroulera sur 3 ans avec des priorités d'exécution.

Le coût des travaux est estimé à 539 206€ HT, la répartition s'effectue ainsi :

- <u>Tranche 1</u>	
RD : rue Manon Lescaut : 83 005€	
Rue des peupliers : 52 352€	
	- <u>Tranche 3</u>
	Rue d'engoulevant : 50 920€
	Rue du chêne : 60 175€
	Impasse Bellevue : 87 405€
- <u>Tranche 2</u>	
Rue Bazile Darquet : 88 900€	
RD : Rue soleil levant : 82 534€	

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide le projet proposé et demande à Monsieur le Maire de solliciter les subventions auprès des collectivités suivantes :

- Le conseil départemental de la Somme
- Le conseil régional des Hauts de France

### ECLAIRAGE PUBLIC ET DECORATION NOEL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de ses interrogations sur la mise en place des guirlandes de Noël, suite du coût de l'énergie ainsi que l'image vis-à-vis des habitants de la commune.

Après avoir délibéré, compte tenu du fait que nos guirlandes sont équipées d'ampoules LED, le conseil municipal décide que les guirlandes de Noël seront installées du 10 décembre 2022 au 07 janvier 2023 comme prévu.

### BALLON CHATEAU EAU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le ballon maintenant la pression dans le château fuit. L'entreprise chargée de sa gestion a fourni un devis qui s'élève à hauteur de 5 096€ HT. Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis et demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour que les réparations soient effectuées.

### RAPPORT CCTNP

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-39 ;  
Entendu la présentation du rapport d'activité 2021 de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie, réalisée par Monsieur Le Maire au Conseil municipal le 25 octobre 2022 ;*

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,  
PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2021 de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie réalisée ce jour aux membres du Conseil municipal de la commune de Coisy.*

## INFOS DIVERSES

L'adressage : Monsieur le Maire présente aux conseillers, l'obligation qui nous a faite de numérotés toutes les maisons et emplacements susceptibles de recevoir une construction. Il montre aux élus les difficultés que l'on raconte rue Bazile Darquet, rue de Perriot et rue du chêne , en effet des maisons peuvent s'insérer et modifier la numérotation. Le conseil demande à Monsieur le Maire de poursuivre l'adressage quitte à modifier la numérotation dans certaines rues.

PLUi : Celui-ci est en cours de modification, à la suite de la demande de l'Etat, le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de bien identifier les fonds de jardins.

Taxe aménagement : Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle législation a été votée concernant la taxe d'aménagement, celle-ci mentionne le versement de la taxe aux EPCI. Après discussion, aucune délibération ne sera prise dans ce sens par le conseil municipal de Coisy, puisqu'aujourd'hui la communauté de communes n'a pas investie pour permettre les constructions.

La séance s'est clôturée à 20h00.

Annie DA COSTA

